



CRITÈRES DE SEGMENTATION ASSURANCE CYCLO RESPONSABILITÉ CIVILE (RC)

Critères d'acceptation

En cas de demande d'une assurance RC Cyclo, nous utilisons les critères d'acceptation suivants, ou si nécessaire une combinaison de ces critères :

- ▶ **L'usage professionnel du véhicule et la profession du preneur d'assurance** : l'utilisation de ce critère provient de l'observation statistique que le nombre de sinistre a un lien avec ces critères.
- ▶ **L'âge du conducteur principal** : les statistiques indiquent que les jeunes provoquent plus d'accidents et des accidents plus graves. Il en va de même pour les conducteurs plus âgés, dont la fréquence de sinistre est statistiquement plus élevée que la moyenne.
- ▶ **Condamnation / retrait de permis du conducteur principal au cours des 5 dernières années** : nos modèles statistiques nous montrent que les personnes ayant fait l'objet d'une condamnation ou d'un retrait de permis au cours des 5 dernières années présentent une fréquence sinistre plus importante.
- ▶ **Les antécédents de sinistres du conducteur principal** : l'utilisation de ce critère provient de l'observation statistique que les conducteurs ayant eu de nombreux accidents par le passé présente une fréquence de sinistre plus importante.
- ▶ **Le type de véhicule** : on parle ici des véhicules ne rentrant pas dans les catégories « enduro », « sport » ou « tourisme ». Statistiquement ces véhicules présentent une sinistralité plus importante.
- ▶ **Mesures prises par une autre compagnie d'assurance ou par Yuzzu quant à la qualité du risque (par exemple : résiliation de la police d'assurance suite à sinistre ou en cas de non-paiement de primes)** : l'utilisation de ce critère provient de l'observation statistique que les personnes ayant fait l'objet de mesures spécifiques auprès d'une autre compagnie ou de Yuzzu présentent une fréquence de sinistre plus élevée.
- ▶ **Véhicule non immatriculé en Belgique** : le pays d'immatriculation est le pays de situation du risque. Conformément à notre agrément pour l'activité RC Cyclo, nous couvrons exclusivement les véhicules immatriculés en Belgique.

Critères de tarification

Pour déterminer les conditions tarifaires de votre contrat d'assurance RC cyclo, nous utilisons des critères de segmentation. Ces critères nous permettent de mieux vous connaître et d'évaluer le risque au plus près de votre réalité. Ceci ayant pour but de vous donner les meilleures conditions tarifaires correspondant à votre profil.

Ces critères sont :

- ▶ **Les antécédents de sinistres du conducteur principal** : un conducteur ayant eu peu de sinistre par le passé présente un meilleur profil de risque.
- ▶ **L'âge du conducteur principal** : les statistiques indiquent que les jeunes provoquent plus d'accidents et des accidents plus graves. Il en va de même pour les conducteurs plus âgés, dont la fréquence de sinistre est statistiquement plus élevée que la moyenne.
- ▶ **L'adresse du conducteur principal** : nos modèles statistiques démontrent que les habitants de certains quartiers présentent une fréquence sinistre plus importante. Votre lieu de résidence a une influence sur votre profil de risque (en raison d'éléments tels que la densité du trafic)
- ▶ **Le type de cyclo (classe A/classe B)** : nos modèles statistiques démontrent que la classe de cyclomoteur permet de différencier le risque en termes de sinistralité.

Protection Juridique cyclo

Nos tarifs ne font l'objet d'aucune segmentation, une prime forfaitaire est appliquée.